



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 18.05.2021
Date d'échéance prévue: 18.05.2022
Numéro de publication: UP04-0000003332

Sur mandat de:
Swissinso SA

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de SWISSINSO SA

Organisation concernée:
SWISSINSO SA
CHE-112.958.643
Place Saint-François 6
1003 Lausanne

Indications concernant l'assemblée générale:
22.06.2021, 14:00 heures, Siège de la société
Place St-François 6
1003 Lausanne

Texte d'invitation/ordre du jour:
Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

CONVOCA TION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE
SwissInso S.A., Lausanne

Le Conseil d'administration de la société a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire 2021 de la société le 22 juin 2021 à 14h. au siège de la société, Place St-François 6 à Lausanne.

Conformément à l'article 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, le Conseil d'administration a décidé d'imposer aux actionnaires d'exercer leurs droits et notamment de vote, exclusivement par écrit.

Le rapport de gestion, les comptes et le bulletin de vote est à demander par courriel : shareholders@swissinso.com.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Le rapport annuel et les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été remis par écrit aux actionnaires.
2. Décisions relatives à :
 - a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2020.
Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel 2020.
 - b. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020.
Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels 2020.
 - c. Emploi de la perte au bilan.
Le Conseil d'administration propose de reporter à compte nouveau la perte au bilan.
 - d. Décharge aux membres du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge in globo pour l'activité déployée pendant l'exercice 2020.
3. Nominations statutaires
Réélections des membres du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat pour une année, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale, de :

M. Rafic HANBALI MASRI
M. Yves MARGUERAT
4. Assainissement financier de la Société

Afin de résorber la perte reportée figurant au bilan de la société au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration propose :

- a) *de réduire le capital-actions de la société de cent mille francs (CHF 100'000.-) à zéro franc (CHF 0.-) par l'annulation des 10'000'000 actions nominatives d'une valeur nominale d'un centime (CHF 0.01) chacune ;*
- b) *d'augmenter simultanément le capital-actions de la société de zéro franc (CHF 0.-) à deux cent mille francs (CHF 200'000.-) au maximum par l'émission de 20'000'000 actions nominatives nouvelles au maximum d'une valeur nominale d'un centime (CHF 0.01) chacune.*

Les actionnaires actuels pourront exercer leur droit de souscription proportionnellement à leur participation antérieure. Les droits de souscription préférentiels non exercés seront à la disposition du Conseil d'administration qui pourra en disposer dans l'intérêt de la société, soit en les allouant aux actionnaires actuels, soit en les proposant à des tiers.

A l'occasion de l'augmentation de capital-actions de CHF 0.- à CHF 200'000.- au maximum, aucun droit de souscription préférentiel d'un actionnaire ne sera limité ou supprimé de manière quelconque, chacun d'eux ayant la faculté d'exercer son droit proportionnellement à sa participation actuelle.

Lausanne, le 17 mai 2021

Le Conseil d'administration